

Actualités

Valérie FAURE

LA LOI SUR LA LAÏCITÉ EST ADOPTÉE

Après 10 mois de débats suivis de près par les médias, illustrés par de nombreuses émissions, des articles de presse quotidiens présentant les différents points de vue et plusieurs manifestations des adversaires d'une loi spécifique, l'Assemblée nationale a adopté massivement, le 10 février dernier, par 494 voix pour, 36 contre et 31 abstentions le projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics, non sans l'avoir amendé! Seul le champ d'application territorial de ce texte, dans son article 2, et sa date d'entrée en vigueur (article 3) sont restés inchangés. A présent intitulé « *projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics* », le texte adopté comporte également deux amendements dont l'un instaure un dialogue préalable à la mise en œuvre de toute procédure disciplinaire et l'autre prévoit un mécanisme d'évaluation un an après l'entrée en vigueur du texte, soit à l'automne 2005.

Dans un communiqué, le SNPDEN s'est félicité de cette adoption à une large majorité, marquant une étape importante dans un combat pour lequel il a choisi d'être en première ligne. « *Les responsables politiques ont par ce biais réaffirmé des principes fondamentaux qui permettent à l'École de préserver un espace d'éducation en dehors de toute pression politique ou religieuse. Ils ont exprimé leur soutien aux personnels de direction qui étaient auparavant exposés à des désaveux des décisions des conseils de discipline par les tribunaux*

administratifs rendant les situations souvent intolérables dans les établissements scolaires. [...] Il s'agit d'un renversement du droit qui impliquera toujours de notre part une appréciation qui, bien que nettement réduite par rapport à la situation antérieure, permettra encore une poursuite d'explication, de persuasion, avec les élèves et les familles, forme de dialogue à laquelle nous sommes fortement attachés. Toutefois, nous ne rentrerons pas dans des négociations sans fin, et nous ne laisserons pas les groupes théologico-politiques intégristes dénaturer ce texte [...] ».

Le Sénat a voté la loi dans les mêmes termes le trois mars. Elle pourra donc entrer en vigueur à la prochaine rentrée scolaire.

LES ENSEIGNANTS MAJORITAIREMENT EN PHASE AVEC LE TEXTE ADOPTÉ

Quelques jours avant l'adoption de la loi, le sondage de l'institut CSA* réalisé pour *Le Monde* et *La Vie*, sur lequel d'ailleurs le Secrétaire général du SNPDEN a été interviewé dans l'émission « *Le téléphone sonne* » sur France Inter, a montré que les enseignants du terrain approuvaient majoritairement la perspective d'une législation sur la laïcité à l'école. 76 % des interrogés se sont en effet déclarés favorables à une loi interdisant les signes et tenues manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves et 84 % d'entre eux se sont prononcés pour l'exclusion d'une jeune fille voilée, avec 19 % se disant prêts à exclure sans même chercher de compromis... Des

avis qui tranchent avec le point de vue de la fédération FSU qui s'est elle prononcée contre la loi telle qu'elle a été formulée par le gouvernement.

Il faut cependant souligner que la laïcité est loin d'être le sujet qui préoccupe le plus les enseignants puisqu'il n'est placé qu'à la 11^e position de leurs préoccupations (14 %), loin derrière l'échec scolaire par exemple (58 %) ou encore la défense du service public (35 %). De plus, 59 % considèrent que « parler du voile à l'école est une façon de ne pas aborder les vrais problèmes qui se posent dans l'enseignement ».

* sondage réalisé par téléphone du 22 au 24 janvier auprès d'un échantillon national représentatif de 504 enseignants de collèges et lycées publics.

LANCEMENT D'UN NOUVEAU MENSUEL LYCÉEN

A l'occasion de la *Semaine de la presse à l'école*, un nouveau mensuel lycéen gratuit, Citato, verra le jour le 22 mars prochain!



Avec pour objectif de faire découvrir et aimer la lecture de la presse aux lycéens, ce nouvel outil pédagogique proposera chaque mois un panorama d'articles de presse issus des principaux journaux et magazines français.

Distribué dès la première année à 200 000 exemplaires, dans près de 1 300 lycées répartis dans plus de 600 villes, le mensuel sera envoyé tous les mois aux documentalistes, qui pourront le mettre à la disposition des élèves sur le présentoir fourni gracieusement à cet effet. Dans un premier temps, la diffusion doit porter sur des établissements sélectionnés sur la seule base de critères quantitatifs, et de manière à couvrir tout le territoire, mais Citato envisage de l'étendre, en fonction des demandes des établissements secondaires.

Le magazine bénéficie du soutien du Clemi, du Ministère de l'Éducation Nationale, des associations de documentalistes publique et privée (Fabden et Andep) et de nombreux titres de presse majeurs qui composent son contenu. Du fait de la jeunesse de son lectorat et de la particularité de sa diffusion, Citato s'engage à respecter une qualité de contenu s'exprimant à travers une charte rédactionnelle et publicitaire précise (en ligne sur le site).

Contacté en tant que syndicat représentatif des chefs d'établissement, le SNPDEN devrait faire prochainement partie du comité scientifique, actuellement en cours de constitution.

Pour plus d'informations : www.citato.org

UNE ÉCOLE NATIONALE DES « MEDIAS INTERACTIFS »

Après avoir reçu les conclusions du rapport de Michel Averous, Président honoraire de l'Université de Montpellier II, à qui avait été confiée une mission de réflexion en juillet dernier sur le sujet, en réponse à l'une des « dix propositions pour dynamiser le secteur du jeu vidéo en France » adressées en avril 2003

au Gouvernement par l'Association des Producteurs d'Œuvres Multimédia et le Syndicat des Éditeurs de Logiciels de Loisirs, Jean-Pierre Raffarin a décidé de lancer officiellement le processus de création d'une école nationale des médias interactifs.

ment, Aix-marseille, Besançon, Poitiers, Rennes. Ces revendications locales et ces mouvements de protestations, certes encore sporadiques, coïncident tous cependant avec les effets de la carte scolaire dévoilée par le ministère début janvier, auxquels

d'enseignements obligatoires. Ces opérations, dont certaines pourraient s'expliquer au regard des effectifs et des besoins, sont prises aujourd'hui sans que leur justification soit clairement assumée par les recteurs. Le SNPDEN considère que le ministre, pour les objectifs nationaux, et les recteurs, dans le cadre des politiques académiques, doivent faire connaître les choix politiques et pédagogiques correspondant aux décisions qu'ils ont prises...».

mesure d'assurer (remontées des enquêtes informatiques SIGNA et IVA, transmission des PV de CA, participations aux réunions de l'administration ou d'organismes paritaires...) et en participant massivement aux manifestations organisées à l'appel du collectif pour le rattrapage de l'académie de Nice.



Sources: AEF - Dessin de Nicolas Juncker

Installée à Angoulême, avec une rentrée prévue en septembre 2005 et une présélection des étudiants envisagée en septembre 2004, cette école d'ingénieurs devra former à la fois des experts de haut niveau sur les aspects techniques et artistiques du jeu vidéo mais également des chefs de projet et des managers en phase avec les besoins de l'industrie du jeu vidéo. Dans cette optique, Luc Ferry a confié au Professeur Alain Tranoy, Président honoraire de l'Université de Poitiers, la mission de procéder aux diverses démarches administratives devant permettre à l'école d'être « en ordre de marche » dès septembre 2005.

MONTÉE DE LA CONTESTATION EN RÉGIONS

Sans attendre la journée d'actions nationale, des manifestations et des rassemblements ont déjà eu lieu dans plusieurs académies: Paris, Grenoble, Nice, Limoges, Montpellier, Caen, Toulouse, Lille..., plus récem-

s'ajoutent la baisse des postes aux concours de recrutement d'enseignants et les suppressions de postes d'aides éducatifs!

L'argument démographique avancé par le Ministère de l'Éducation Nationale pour justifier la réduction des moyens et l'objectif affiché d'une meilleure utilisation des ressources et d'une plus grande égalité sur l'ensemble du territoire ne sont en soi pas contestables mais c'est la logique d'une gestion seulement comptable des moyens qui est à remettre en question.

Le SNPDEN avait déjà eu l'occasion, dès la fin de l'année 2003, lors des opérations de préparation de la rentrée, de dénoncer ces choix budgétaires qui n'accordaient plus la priorité à l'Éducation Nationale, et avait souligné les vives inquiétudes du terrain par rapport à la brutalité des ajustements annoncés et des réductions horaires dans la plupart des académies.

«...Les personnels de direction sont conduits, sans considération des objectifs pédagogiques, des situations locales ni même, parfois, des grilles horaires nationales, et de manière purement comptable, à constater la disparition de classes, d'options, et même

Pour toutes ces raisons, le SNPDEN appelle aujourd'hui l'ensemble des collègues à prendre part à la journée d'actions nationale du 12 mars.

Il avait déjà, dans son communiqué en date du 4 février, « appelé les personnels de direction à privilégier une analyse collective des situations locales et avait invité les sections académiques à intervenir pour dénoncer les situations de mise en cause des enseignements obligatoires ».

C'est ainsi que le 29 janvier dernier, la section académique de Paris a organisé une conférence de presse pour dénoncer les suppressions annoncées d'horaires de cours et d'options facultatives, mettant les chefs d'établissement dans l'illégalité; une délégation du SNPDEN a par ailleurs été reçue par le recteur pour lui signifier que la suppression de 4 500 heures d'enseignements à la rentrée contraignait les chefs d'établissement à supprimer des enseignements obligatoires et qu'ils attendaient de sa part des consignes générales claires pour ces suppressions. Cette action a fait l'objet de larges échos dans la presse: un article y a été consacré dans *Le Monde* et *Libération*. *La lettre de l'Éducation* a souligné cette « montée au créneau de certains proviseurs de lycées parisiens, contribuant à donner un caractère exceptionnel aux traditionnels soubresauts provoqués chaque année par la répartition des moyens entre les académies ». *L'Humanité* a cité ces « proviseurs et principaux », pour qui « le stade critique a été atteint, à tel point qu'ils sortent aujourd'hui de leur réserve habituelle ». Du côté de Nice, le Conseil syndical académique, réuni le 4 février dernier, a lui aussi conduit une action particulière en appelant tous les personnels de direction à faire échec à cette logique de démantèlement du service public en refusant d'assurer les tâches non prioritaires qu'ils ne sont plus en

JOURNÉE NATIONALE D' ACTIONS LE 12 MARS

Depuis le mouvement du printemps dernier, cet appel à la grève le 12 mars prochain de 4 des 5 principales fédérations de l'Éducation nationale (FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Éducation) est le premier de cette dimension. Les préoccupations mises en avant traduisent leur opposition aux orientations de la politique d'éducation du gouvernement en matière de recrutement des personnels, de créations d'emplois et de précarité.

Dès leur rencontre du 29 janvier dernier, les fédérations avaient fait savoir qu'elles entendaient maintenir l'unité d'action existant entre elles depuis plus d'un an et avaient d'ores et déjà annoncé une journée d'action en mars. Position qu'elles ont confirmée et même durcie dans leur communiqué commun en date du 9 février dernier qui appelle cette fois à « une journée nationale de grève », et où est dénoncée « la situation faite aux services publics d'éducation et de recherche à la suite des décisions budgétaires prises par le gouvernement ». Pour les fédérations, « c'est l'avenir des jeunes qui est menacé aussi bien par les suppressions de moyens que par les choix brutaux en matière de recrutement », des choix qui ont « pour conséquence l'accroissement de la précarité » et « s'accompagnent du maintien du transfert massif des personnels aux collectivités locales... »

Elles ont par ailleurs « décidé de s'adresser solennellement au premier Ministre pour lui demander de renoncer à ces choix budgétaires, qui vont à l'encontre des besoins de notre service public d'éducation » et ont demandé qu'une délégation soit reçue sur le

sujet, à l'issue de la manifestation du 12 mars.

Cet appel à la grève a été rejoint notamment par une intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche*. La FCPE a elle aussi appelé les parents à se mobiliser massivement pour protester contre les suppressions de postes, en les invitant « à participer aux manifestations locales et régionales le 12 mars » et « à prendre toutes sortes d'initiatives ce jour-là pour signifier clairement au gouvernement et aux parlementaires qu'ils n'accepteront pas que l'école publique soit bradée ».

Les fédérations ont par ailleurs indiqué qu'un appel à la grève européen pourrait être également lancé pour le début du mois d'avril, à l'initiative de la Confédération Européenne des Syndicats. A suivre...

* L'intersyndicale est composée du SNESUP-FSU, du SNASUB-FSU, du SNCS-FSU, du SNES-FSU, du SNEP-FSU, de A & I-UNSA, du SNPTE-UNSA, de Sup'cherche-UNSA, de la FERC-SUP-CGT, du SNTRS-CGT et de l'UNEF.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

À l'issue de la 2^e réunion du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le 27 janvier dernier, le premier ministre a insisté sur la « détermination sans faille » dont devaient faire preuve les pouvoirs publics. Pour confirmer cette volonté, une nouvelle série de mesures a été prise lors de cette réunion: nomination d'un « référent antisémitisme » dans chaque académie, afin de coordonner les actions de sensibilisation des chefs d'établissement et des enseignants, de veiller au signalement des faits, de répondre aux associations de la communauté juive et d'accompagner les victimes », organisation, dans les académies « sensibles », de réunions régulières entre chefs d'établissement, parquet et commissaires, relance des commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC), publication prochaine d'une circulaire interministérielle pour rappeler aux procureurs, préfets et inspecteurs d'académie leur devoir de mettre en place un « plan de

lutte contre les violences antisémites à l'école »...

Le comité interministériel a par ailleurs indiqué qu'une attention particulière devait être portée aux messages véhiculés par les manuels scolaires, afin de proscrire tout contenu pouvant favoriser les attitudes et comportements racistes et antisémites au sein des établissements. Dans ce but, Xavier Darcos a reçu les éditeurs scolaires. Une réflexion devrait ainsi être menée, en liaison avec le ministère de l'Éducation nationale, sur la rédaction d'un « guide des usages permettant une vigilance accrue de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration des manuels ». Les éditeurs ont de plus fait part de leur souhait de recevoir des documents d'accompagnement des programmes donnant des orientations à la rédaction des manuels pour ce qui concerne l'enseignement du fait religieux.

Quant au « livret républicain » présenté par Luc Ferry lors de la 1^{re} réunion du comité interministériel, et dont la diffusion dans les établissements scolaires avait été annoncée pour le courant du mois de janvier, il ne fait plus aujourd'hui l'objet d'aucune communication et personne ne l'a vu! Abandon du projet? Retard dans son élaboration? Silence en tout cas du ministère sur la question.

DES ACCIDENTS SCOLAIRES PLUS NOMBREUX MAIS MOINS GRAVES

Le 8^e rapport de l'Observatoire National de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur présenté à la mi-janvier a recensé 51 341 accidents contre 46 774 en 2001-2002. Mais, si ce nombre est en augmentation par rapport à l'an passé, le nombre des accidents graves, c'est-à-dire impliquant une hospitalisation de plus de 48 heures, est en revanche en diminution et représente moins de 2 % du total général.

Parmi ces accidents, 18 364 ont eu lieu dans les écoles

maternelles et primaires, 17 515 au collège, 13 274 au lycée et 2 292 dans les établissements d'enseignement agricole.

Dans le 1^{er} degré, ces accidents se produisent, dans 69 % des cas, dans la cour de récréation, tandis qu'au collège, l'EPS demeure l'activité au cours de laquelle survient le plus d'accidents (57 %). Au lycée, les accidents dans les gymnases et sur les terrains de sport sont en diminution et ce sont les accidents en BEP (34 % des dossiers traités) qui sont largement majoritaires.

Il faut souligner que 1 043 accidents, dont 1 sur 5 concerne les lycéens de bac professionnel, sont survenus dans le cadre d'un stage en milieu professionnel, à tel point que « l'Observatoire préconise de revoir en priorité les conditions d'accueil et d'encadrement de ces jeunes ».

Le rapport indique également que 10 % des collèges et lycées font l'objet d'un avis défavorable des commissions de sécurité incendie, et que « seul 1/3 des établissements respecte les obligations réglementaires ». Autre point noir mentionné, les équipements sportifs: notamment les salles, préaux et cours aménagés à l'école primaire, l'insuffisante vérification et mise en conformité des panneaux de basket et des buts de hand-ball et l'ignorance trop fréquente des enseignants au sujet des contrôles et mises aux normes obligatoires.

Pour consulter l'intégralité du rapport: www.education.gouv.fr/syt/ons/ram03.htm

CONCOURS NATIONAL DE FABRICATION DE LIVRES



L'année du livre dans l'École, mission confiée par les ministres à Hélène Waysbord, inspectrice générale honoraire de l'Éducation nationale, vise à promouvoir à tous les niveaux du système éducatif, la culture du livre, en réaffirmant sa présence et son rôle au sein

de l'École et en le revalorisant comme instrument pédagogique. Il s'agit de développer chez les élèves, à travers diverses actions, l'intérêt pour le livre et le désir de lecture.

Tel est l'objectif des deux concours nationaux lancés cette année: « *J'aime lire dans ma ville* » qui concerne les écoliers ainsi que les enfants de 6 à 12 ans, hors temps scolaire et « *Faites des livres* » qui s'adresse aux élèves de collèges et de lycées professionnels, sous la responsabilité des équipes pédagogiques volontaires.

Ce 2^e concours, organisé par la DESCO, est l'occasion « de sensibiliser les élèves aux aspects matériels et techniques » du livre, en les amenant à « découvrir la valeur de « l'objet livre »: entre savoir et savoir faire, du projet d'écriture à la réalisation technique, de la découverte d'un patrimoine à la création collective ». Les élèves sont invités à réaliser un livre par classe ou par groupe d'élèves qui devra parvenir au rectorat de l'académie de rattachement avant le 30 avril 2004.

Le recueil réalisé par l'atelier d'Écriture du Collège Adam de la Halle d'Achicourt, présenté en 3^e de couverture, est un bon exemple de ce que peut être la richesse et l'originalité de ces écrits.

Pré-inscriptions et règlements complets du concours sont disponibles sur le site Eduscol: eduscol.education.fr, Rubrique « Actualités ».

UNE APPROCHE RÉPRESSIVE DE L'ÉCOLE INACCEPTABLE

Décidément, la lutte contre la violence scolaire ne manque pas de motiver le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales au point que ce dernier ne cesse d'empêcher sur le domaine Éducation Nationale, en proposant, sans concertation aucune, une série de solutions anti-violence scolaire.

Ainsi, après le projet d'installer un « policier référent » à demeure au collège Manet de Villeneuve la Garenne (92), projet qui avait d'ailleurs sus-

cité un tollé dans l'ensemble de la communauté éducative et n'avait pas manqué de faire réagir le SNPDEN (Communiqué et Lettre à Luc Ferry), la dernière trouvaille en date de Nicolas Sarkozy, annoncée lors d'un déplacement dans la banlieue strasbourgeoise, est celle d'un « correspondant absentéisme » qui serait installé dans les collèges des vingt-trois quartiers les plus difficiles de France. Détaillant alors le volet « scolaire » de son plan de lutte contre la délinquance, il a notamment resservi son idée de nommer un policier pour chaque établissement, pouvant être sollicité à tout moment, mais qui n'interviendra qu'à la demande expresse de l'équipe éducative. Interrogé par *Europe 1* sur l'utilité de ce « monsieur absentéisme », Luc Ferry a aussitôt déclaré ne pas être au courant du projet, ignorer ce que recouvrait exactement la notion de « correspondant absentéisme », et a ajouté que les établissements scolaires disposaient de CPE et chefs d'établissement capables de faire le travail. Il en a par ailleurs profité « pour réaffirmer clairement à son collègue de l'Intérieur » son opposition à l'installation de policiers dans certains établissements, sans l'accord de toute la communauté éducative.

Pour le SNPDEN, cette annonce inacceptable « illustre une volonté d'entrer et de mener une action répressive au sein même des établissements scolaires, une méconnaissance de leur fonctionnement, le déni de l'action éducative (et de prévention de l'absentéisme) pour laquelle les personnels d'éducation en premier lieu, de santé, d'enseignement et de direction ensuite, sont missionnés dans les sphères de compétences qui sont les leurs. La gestion de l'absentéisme ne se résume pas à l'application de mesures répressives dont l'objectif essentiel serait une baisse chiffrée de son taux; c'est un processus de prise en charge collective de l'adolescent, voire de son environnement familial, qui nécessite une approche professionnelle spécifique. Les conseillers principaux d'éducation ont été formés pour cela, même

si leur nombre ne permet pas partout une prise en charge efficace du problème ».

Les 4 principales fédérations syndicales de l'Éducation, CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Éducation ont également dénoncé cette vision « répressive » de l'école véhiculée par les déclarations de Nicolas Sarkozy. Pour les assistants sociaux, infirmiers et médecins scolaires de l'UNSA Éducation (SNASEN, SNIES et SNMSU), le traitement de l'absentéisme « est une démarche concertée de travail en équipe pluri-professionnelle [dont les enseignants, les CPE et les chefs d'établissement sont les premiers acteurs] qui est déjà présente et efficace dans les établissements scolaires ».

Nul besoin donc de correspondant absentéisme, et beaucoup de battage médiatique pour rien!

UN ÉLÈVE SUR CINQ SE SENT EN FORTE INSÉCURITÉ

Voilà ce que souligne une enquête réalisée par une équipe de sociologues dirigée par l'universitaire Éric Debarbieux, président de l'Observatoire européen de la violence scolaire, dont les principaux éléments ont été rendus publics fin janvier par le journal *Le Monde*.

L'intérêt de cette enquête de « victimation », conduite auprès de 30 000 élèves de primaire et collège, réside dans le fait qu'elle s'appuie sur la perception des élèves eux-mêmes et porte ainsi sur la violence vécue au quotidien, celle, par conséquent, qui n'apparaît pas dans les statistiques officielles; elle couvre de plus une période longue, de 1995 à 2003.

Ainsi, si les déclarations ministérielles mettent en avant un nombre de faits de violence en baisse, ce que confirme dans l'ensemble, de façon plus nuancée, l'enquête - « le niveau de violence semble ne pas s'être aggravé ces dernières années » -, les auteurs soulignent cependant que la violence est jugée par ceux qui s'en disent victimes, plus dure en 2003 qu'en 1995.

De plus, si une baisse de 5 % est bien enregistrée en

primaire, la proportion des collégiens ressentant une forte insécurité a elle augmenté de 18 à 21,2 %. Ces derniers sont par ailleurs 21,4 % (contre 5,7 % des écoliers) à estimer que leurs relations avec les enseignants sont mauvaises. Sur ce point précis d'ailleurs, le rapport avance l'hypothèse que l'instabilité des équipes enseignantes contribue au « ressentiment » des élèves et constitue un facteur « criminogène » et ajoute que, outre le « turnover » des enseignants, « les classes de niveau sont également un facteur important de production de la violence scolaire, facteur 14 fois plus explicatif que la présence de jeunes délinquants par exemple... »

Par ailleurs, l'étude souligne l'existence d'une certaine inégalité sociale devant la violence; elle apparaît notamment à travers la comparaison des résultats dans les établissements ordinaires, les ZEP et les établissements « classés sensibles », ces derniers se sentant plus exposés que les autres. Pour les actes de violence par exemple, 5,3 % des élèves de collèges ordinaires, 7,6 % de ceux de ZEP et 8,7 % des collégiens de zones sensibles déclarent être victimes de racket ». Ce qui fait dire à Éric Debarbieux que « la sociologie de la violence à l'école reste une sociologie de l'exclusion sociale ».

Dans une partie de l'étude qui aborde la politique du gouvernement pour enrayer cette violence, les auteurs en viennent à critiquer le projet du Ministre de l'Intérieur d'accroître la présence policière à l'École, un dispositif jugé « inefficace » et « illusoire » au regard de la faible proportion des faits de violence (6 %) liés à une intrusion... ». A l'appui, les recherches effectuées « montrent que la violence n'est pas d'abord une violence d'intrusion, d'irruption brutale - ce qu'elle est parfois - et que l'école n'est pas une forteresse assiégée ».

VOYAGE SUR LE NET

■ Pour tous les amateurs de culture, rendez-vous sur le site www.evene.fr, nouveau média culturel interactif. Destiné à un large public, ce site a pour objectif de mettre la culture à

portée de tous. Il recense ainsi dans un cadre convivial les principaux événements francophones en matière de culture, loisirs et société répartis autour de plusieurs thématiques tels que le cinéma, la littérature, la musique, les arts, le théâtre...

■ A visiter également le portail du Ministère de la Culture www.culture.fr qui met à disposition de tous des liens vers environ 5000 sites internet, 10000 manifestations culturelles et 1000 musées pour des recherches par thèmes, par régions ou par mots clés...

EN BREF...

► Le tribunal administratif de Paris a rejeté la demande de l'UNEF (2 recours avait été déposés) visant à suspendre la réforme des droits de scolarité à Sciences Po Paris.

► Le 11 février, la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale a adopté la suppression de l'article 67 bis du projet de loi *Responsabilités locales* qui prévoyait le transfert de la médecine scolaire aux départements. Reste à attendre le vote définitif de la loi par le Parlement.

► L'intersyndicale du Scénario Cndp a annoncé fin janvier la création d'un « comité de surveillance » du service public de l'édition pour l'école composé de 4 secrétaires généraux ou nationaux de l'UNSA, la FSU, le SGEN-CFDT et la FERCCGT, des élus régionaux, des députés, d'une sénatrice et d'une personnalité.

► Du 14 au 17 avril prochains, aura lieu à Lyon la 7^e Biennale de l'Éducation et de la Formation organisée par l'INRP et l'Association pour la promotion des recherches et des innovations en éducation et en formation (Aprief), avec pour thème « les enjeux pour les systèmes éducatifs des nouvelles formes de globalisation des échanges ». Renseignements au 01 46 34 91 70

► L'Association française des administrateurs de l'Éducation (AFAE) organise elle son 26^e colloque national « École et territoires - Quelle décentralisation ? » du 12 au 14 mars au CRDP de Lyon - Renseignements: 01 42 93 12 01.